**3- LA LAICITE DE JULES FERRY**

On a vu que la neutralité philosophique n'était pas le fait de Jules Ferry. Au cours de la discussion des lois laïques, le grand homme d'Etat de la bourgeoisie affirma plusieurs fois le respect des valeurs de sa classe : *« La société a un avantage manifeste à ce que les notions de philosophie morale, soit au degré primaire, soit au degré secondaire de l'enseignement public ne puissent être séparées des notions métaphysiques sur l'origine des choses et leur fin». Il s'applique à rassurer ses collègues : « J'ai dit aux âmes inquiètes, aux âmes religieuses dans lesquelles les attaques virulentes de nos adversaires pouvaient avoir jeté certain trouble : il y a un fait qui doit vous rassurer, c'est que l'immense majorité des professeurs de l'Université se rattache à la philosophie spiritualiste.*

*- Tant pis ! s'écrie M. Vernhes. »*

Tant pis, en effet, pour les successeurs, qui devront sortir, un jour ou l'autre de cette confusion.

Cette position philosophique a été suffisamment expliquée plus haut, mais comme on rencontre, aujourd'hui, des instituteurs et surtout des institutrices puisant dans les instructions de Ferry la justification de leur prosélytisme religieux, il n'est pas mauvais de rappeler intégralement les instructions ministérielles. D'abord les programmes du 27 juillet 1882 d'instruction morale comprenant au cours moyen (9 à 11 ans) *« L'âme »* et les *« devoirs envers Dieu ».*

*« L'immense majorité des enfants lui arrive ayant déjà reçu ou recevant un enseignement religieux qui les familiarise avec l'idée d'un Dieu auteur de l'Univers et père des hommes , avec les traditions, les croyances, les pratiques d'un culte chrétien ou israélite; au moyen de ce culte et sous les formes qui lui sont particulières, ils ont déjà reçu les notions fondamentales de la morale éternelle et universelle, mais ces notions sont encore chez eux à l'état de germe naissant et fragile ; elles n'ont pas pénétré profondément en eux-mêmes ; elles sont fugitives et confuses, plutôt entrevues que possédées, confiées à la mémoire bien plus qu'à la conscience, à peine exercée encore. Elles attendent d'être mûries et développées par une culture convenable. C'est cette culture que l'instituteur public va leur donner.*

*La mission est donc bien délimitée ; elle consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, ces notions essentielles de moralité humaine communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes cultivés. Il peut remplir cette mission sans avoir à faire personnellement, ni adhésion, ni opposition à aucune des diverses croyances confessionnelles auxquelles ses élèves associent et mêlent les principes généraux de la morale.*

*Il prend les enfants tels qu'il lui viennent avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de leur famille et il n'a d'autre souci que de leur apprendre à en tirer ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité.*

*L'enseignement moral laïque se distingue donc de l'enseignement religieux sans le contredire. L'instituteur ne se substitue ni au prêtre ni au père de famille ; il joint ses effets aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme... »*

D'autre part.., *« le maître devra éviter comme une mauvaise action tout ce qui, dans son langage ou dans son attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, tout ce qui trahirait de sa part envers une OPINION quelconque un manque de respect ou de réserve. »*

Voici maintenant le texte exact du programme :

*« L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours ex professo sur la nature et les attributs de Dieu ; conséquemment ce qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points :*

*D'abord il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu, il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de Cause première et de l'Etre parfait un sentiment de respect et de vénération et il habituera chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion.*

*Ensuite et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la Divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison. »*

Sous prétexte de laïcité, voici bien des dogmes inquiétants et les entités laïques, auréolées de majuscules : Dieu, Cause, Etre parfait, Divinité, ne nous disent rien qui vaille. Quelles que soient les intentions de son auteur, et les mobiles politiques ou sociaux qui ont déterminé ses instructions, nous ne pouvons accepter cette conception de l'éducation laïque comme complémentaire de l'éducation religieuse, cette collaboration entre le prêtre et l'instituteur, qui en est le corollaire. On ne voit nulle part, dans les instructions de Jules Ferry, le souci de protéger, contre tous les dogmes dont les origines sociales et les liaisons sont suffisamment claires, les enfants des libres penseurs, les fils du peuple, libérés de toute *« vénération »* pour les puissances transcendantales. De quel droit, imposer un *« hommage »* quelconque à la Divinité, aux enfants des familles qui font descendre sur la terre derrière le coffre-fort ou le pouvoir, les divinités fallacieuses qui symbolisent, tout simplement la force de coercition d'une classe? Est-ce de la *« laïcité »* cette croyance admise, et généralisée, à un Dieu auteur de l'univers et père des hommes ? Et Ferry ne semble-t-il pas postuler implicitement, que toutes les confessions sont bonnes et respectables, mais qu'il n'y a aucune morale possible, aucune éducation acceptable en dehors de ce minimum commun à toutes les confessions l'idée de Dieu et l'obéissance à ses lois?

Ailleurs, le *« culte général du bien, du beau, du vrai »*, est défini comme une forme *« non la moins pure »* du sentiment religieux.

N'est-ce pas admettre que, là encore, les pauvres mécréants déshérités par la nature, qui n'éprouvent pas le besoin d'élever leur conscience dans un élan de foi et de mysticisme vers la trinité cousinienne, ne peuvent espérer atteindre à aucune moralité ?

Ne soyons pas trop cruels. Et considérons la position transitoire que Ferry fut obligé de prendre, pour faire admettre la neutralité confessionnelle même relative, à l'origine de l'Ecole laïque.

Mais ces instructions ont été renouvelées en 1923 et par un directeur de l'Enseignement rationaliste, Lapie, sous la responsabilité, il est vrai, d'un des plus remarquables élèves des jésuites, M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique du Bloc national. La collaboration de ces deux esprits si différents nous vaut un texte modèle ; chacun reconnaîtra les siens ! Comme rigueur, cela n'est peut-être pas très géométrique, mais il s'agit-là plutôt de l'esprit de finesse et l'élégance des tournures est incontestable ;

*« On pourra se demander si, en négligeant de mentionner expressément les devoirs envers Dieu, les auteurs du nouveau programme n'ont pas abandonné l'attitude prise sur la question par les fondateurs de l'Ecole laïque. »*

Oui ! au fait ! on peut se le demander puisque le programme de morale, considérablement simplifié (et à juste titre) comporte (cours moyen) *« Lectures et entretiens sur les principales vertus individuelles (tempérance, amour du travail, sincérité, modestie, courage, tolérance, bonté, etc.) et sur les principaux devoirs de la vie sociale (la famille, la patrie) ».*

Mais cherchez vous-même la réponse !

*« Quelle était cette attitude ? »* Ici les instructions de 1923 reproduisent celles de 1882 et ajoutent :

*« Ces Conseils n'ont rien perdu de leur sagesse. Eu les suivant, nos instituteurs et nos institutrices prendront soin d'éviter tout ce qui risquerait d'apparaître comme une violation de la neutralité. Et ils n'oublieront pas qu'en ces matières la conscience publique est devenue, depuis quarante ans, de plus en plus scrupuleuse. »* [(1MP)](#morale).

Qu'est-ce à dire ?

Pour les rationalistes et matérialistes, cela signifie que le respect de la neutralité doit aller jusqu'à l'abstention de toute allusion à toute Divinité, Etre parfait, Cause première, ou autre concept métaphysique manifestement hors de la portée de l'enfant dans une éducation laïque. Etre plus scrupuleux cela signifie donc qu'il faut appliquer les directives avec une telle prudence qu'on ne les applique plus du tout. Et c'est ce qui se passe pour la plupart de nos camarades de l'enseignement, capables de faire sentir sans artifice à leurs élèves comme à leurs enfants, les exigences d'une conscience droite et les devoirs sociaux les plus évidents.

Mais pour les Davidées cela signifie que la doctrine suivant laquelle il n'est point de morale en dehors de la religion est la base de l'enseignement officiel. De là les questions et la tournure spéciale de l'enseignement : « Qui a fait la pluie ? C'est le nuage ! Et qui a fait le nuage ? C'est Dieu ». Chaque leçon de sciences permet ainsi, ô ironie ! de faire descendre de son tabernacle le Dieu cause-première, qu'on éprouvera ensuite le besoin de connaître mieux par l'intermédiaire de son pasteur en soutane.

Regardons courageusement, par ailleurs, les directives de *« neutralité »* formulées dans la fameuse lettre de Ferry aux instituteurs :

*« Au moment de proposer à vos élèves une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à voire connaissance, un seul honnête homme qui puisse en être froissé. »*

Dans le seul domaine de la morale, à quoi l'observation stricte de cet honorable scrupule nous conduit-elle ?

Prenons quelques exemples :

Leçon sur le bien : Comment reconnaître qu'un acte est moral ? *« Le jugement porté sur un acte est un phénomène de mémoire. Ce bébé n'entend pas ce que l'on appelle la « voix de la conscience ». Mais à 12 ans, vous avez déjà appris à juger comme vos parents, vos amis, vos maîtres ».* Telle sera l'explication d'un maître laïque [(2MP)](#pons).

Non ! Non ! dira un père de famille catholique ! Je conteste formellement cette explication, qui engendre l'immoralité.

Et si au lieu d'un maître laïque, c'est un catholique qui fait la leçon dans une école publique, tout en demeurant fidèle aux instructions de Jules Ferry, voici ce qu'il proposera *« A n'observer que la nature, on ne rencontre que des biens relatifs inférieurs.!.. D'où la nécessité de s'élever par la raison dans une région supérieure à l'homme, et de demander à l'Etre absolu ou Dieu quel est le souverain bien que l'homme doit s'efforcer d'exprimer dans sa vie ».* [(3MP)](#guibert)

Et si ce maître, convaincu de son droit et de la vérité de sa doctrine ajoute *« La vie morale ne prend de caractère véritablement obligatoire que pour celui qui croit en Dieu. La vie morale n'est donc logiquement possible qu'à celui qui croit en Dieu »* (1), combien de parents (même catholiques peut-être ! ) vont se dresser contre cette doctrine injurieuse ?

Ce n'est pas tout.

L'instituteur laïque continue par une conversation sur la raison. Il met en garde l'insuffisance de justification auquel un premier examen l'a conduit *: « Si de père en fils, les hommes avaient toujours jugé comme leurs éducateurs, nous concevrions le bien comme le feraient les hommes primitifs ».* Or, la conception du bien a fortement évolué au cours de l'histoire (Montrez-le : sacrifices humains, esclavage, guerres de religion, etc.).

C'est qu'un autre guide a parlé : la raison. La raison n'accepte sans contrôle aucune autorité… C’est l'esprit critique appliqué aux mœurs.... *« il arrive assez souvent que la raison condamne et révise les jugements hâtifs de l'opinion publique, que les fils brûlent ce que les parents ont adoré, et c'est pour cela que l'idéal moral évolue et progresse... »* [(4MP).](#pons2)

Horribles blasphèmes s'écrieront les parents catholiques !

Et la Davidée expliquera *: « Pour élever le niveau de la conscience sociale,... on doit avoir recours à la diffusion de la religion, de la vraie religion, qui, dans son commerce avec Dieu, par le culte, cherche et demande le secours d'en haut pour réaliser, dans l'individu et dans la société le bien suprême »* [(5MP).](#guibert2)

J'entends bien que nous avons transgressé, d'un côté comme de l'autre, les indications tant de fois vantées de Jules Ferry. Mais alors, sur ce problème essentiel, faut-il nous résigner au silence ? C'est malheureusement trop souvent la règle. Les devoirs envers ceci ou envers cela, appris par cœur comme un catéchisme, qu'il soit laïque ou confessionnel, constituent la pâture quotidienne.

A qui la faute ? Il serait véritablement inadmissible d'en accuser les instituteurs! Pour se conformer à la lettre et à l'esprit de la *« laïcité »* ainsi comprise, pour éviter *« des histoires »*, les éducateurs sont bien obligés de décolorer leur enseignement. Mais alors ils ne sont pas de véritables éducateurs et nous avons le droit d'exiger autre chose, ne serait-ce que cette précieuse liberté dans les méthodes et dans les principes, qui aurait tant d'importance pour les jeunes élèves de 12 à 15 ans (auxquels nous songeons surtout) ! La vérité - nous oblige à constater que même en ce qui concerne la morale (et que dire de l'histoire et de l'instruction civique ! ) l'enseignement public ne peut pas être neutre. S'il l'est, il se réduit à une sorte de dressage, à l'introduction, dans la personnalité enfantine d'un certain nombre de reflexes, de réactions instinctives contrôlées, inhibées. Et il ne diffère pas sensiblement de l'enseignement confessionnel . Mais s'il veut être vraiment une éducation, il doit ménager avec soin la formation de la personnalité de l'enfant, ce passage entre l'âge où l'autorité extérieure, la contrainte du milieu social est une nécessité et l'âge, (plus précoce que l'on ne pense, si l'on surveille bien l'émergence du jeune *« moi »*, prenant conscience de lui) où l'autorité, la maîtrise de la conduite sera intérieure et autonome. A ce moment commence, au point de vue moral, l'éducation laïque et elle n'est pas neutre, puisqu'elle a pour objet d'armer l'enfant contre toute contrainte dogmatique qu'il ne comprend pas.

Notre conclusion sera nette : la laïcité de J. Ferry, n'est qu'une neutralité apparente entre les philosophies qui flottent sur les classes et sur les époques. Elle est impraticable [(6MP).](#jaures) Elle a été, certes, un *« moment »* nécessaire dans l'élaboration de la laïcité strictement formative et éducative ; mais elle heurte de front la tendance profonde de l'institutrice ou de l'instituteur qui considère l'éducation comme un don de soi-même, (et qu'on le veuille ou non ! l'enthousiasme qui règne dans les communautés scolaires de Vienne ou de Berlin, créées par le mouvement prolétarien réalisé à ce sujet une expérience magnifique [(7MP)](#vuillod). Dans l’intérêt de l'enfant, par fidélité aux principes de la laïcité que nous allons définir, il faut la dépasser, faut la remplacer, il faut, dans un système d'institutions scolaires complètement renouvelé, avec un personnel laïque bien préparé à sa tâche et par suite, libre de ses méthodes, installer à tous les degrés de l'Université une laïcité permettant aux maitres d'enseigner suivant le mot de Jaurès, non pas ce qu'ils savent, non pas ce qu'ils veulent, mais qu'ils sont, c'est-à-dire des esprits libres : G. …ailles n'a pas hésité, lui, à le dire et à l'écrire *:* « l'idéal social de l'école laïque s'oppose à l'idéal divin des religions ».

**Notes :**

(1MP) A vrai dire, un ministre *« laïque »* aurait pu donner des directives bien plus précises s'il avait voulu tenir compte d'un vote du Sénat rejetant par 192 voix contre 63, le 2 avril 1914, l'amendement de La Merzelle, ainsi rédigé : *« Le cours de morale à l'école primaire publique enseignera obligatoirement les devoirs envers Dieu, ainsi que l'obligation et les sanctions divines du droit et du devoir. Sera remis en vigueur dans les écoles publiques le programme annexé à l'arrêté ministériel du 27 juillet 1882, en tant que ce programme impose l'enseignement des devoirs envers Dieu et précise la distinction entre la loi écrite et la loi morale. »*

Un tel vote est clair et décisif. Mais la guerre est passée là-dessus et le ministre de l'Instruction publique du Bloc national s'est bien gardé d'en respecter l'esprit!

(2MP) Exemple pris dans le litre de morale A la recherche du bien, de Pons et Franchet, p. 55 (Bibliothèque d'éducation) .

(3MP) Exemple pris dans le chapitre *« A la recherche du bien »*, Cours de morale de J. Guibert, p. 13. (De Gigord. éd.)

(4MP) Pons et Franchet, p. 56.

(5MP) J. Guibert, p. 56.

(6MP) Ainsi se confirment et s'éclairent ces paroles de Jaurès : *« Que voulez-vous que fassent vos maîtres aujourd'hui, pris entre les mots et les choses? S'ils prennent les mots au sérieux, ils ne sont que des badauds, proie facile pour l'Eglise, et s'ils prennent les choses au sérieux, ils deviennent des révolutionnaires, ils échappent à votre discipline étroite. »* (J. 0., 12 février 1895.)

(7MP) Cf. Amédée Vulliod, Aux sources de la vitalité allemande.